

VILLE DE BOUXWILLER

67330

02/2016

**COPIE DU
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 03 mars 2016**

Sous la Présidence de M. Alain JANUS, Maire

Conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27 Présents : 25 Procurations : 2

PRESENTS

- * M. JANUS Alain, Maire
- * M. HEINTZ Marc, 1^{er} Adjoint
- * Mme ROTH Ruth, 2^e Adjointe
- * M. TOUSSAINT Daniel, 3^e Adjoint
- * Mme LAPORTE Véronique, 4^e Adjointe
- * M. LE GOFF Jean-Charles, 5^e Adjoint
- * M. MICHEL Patrick, Maire-délégué d'IMBSHEIM,
- * M. RIEHL Marc, Maire-Délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG
- * M. MEISS Alain, Maire-délégué de RIEDHEIM
- * Mme CHRIST-DAPP Marie-Christine
- * M. FATH Stéphane
- * M. FRITSCH Daniel
- * Mme GATAUX Nathalie, à partir du Point 3
- * Mme GOETZ Joëlle
- * Mme HAMM Danielle
- * Mme JACKY Sylvie
- * M. LANG Jérôme
- * Mme MEHL Elodie
- * Mme MEHL Louisa
- * M. MEYER Marc
- * Mme ÖZDEMIR Fatma
- * Mme SCHWEITZER Laetitia
- * Mme SIEFER Astride
- * M. SUTTER Mathieu
- * M. VEIT Bernard

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

- * M. HUMANN Marcel, procuration à M. MICHEL Patrick
- * Mme REIXEL Anny, procuration à Mme SIEFER Astride

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES

Point 1 : Désignation d'un secrétaire de séance

Bernard Veit est désigné en qualité de secrétaire de séance et chargé à ce titre de la rédaction du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal.

Point 2 : Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 janvier 2015

Le Maire soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 janvier 2015. Aucune remarque n'étant exprimée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Point 3 : Déclaration d'intention d'aliéner**1) Dossier N° 0004 : Local commercial 1, Rue du Canal à BOUXWILLER**

* Section 4

* Parcelles N° 147, 148 et 243/149

* Superficie totale : 5,29 ares

* Apport en société - valeur : 132 912 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir le droit de préemption.

2) Dossier N° 0005 : Appartement 7, Rue des Seigneurs à BOUXWILLER

* Section 2

* Parcelle N° 95

* Superficie totale : 13,80 ares

* Prix de vente : 108 500 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir le droit de préemption.

3) Dossier N° 0006 : Immeuble 10 B, Rue des Mines à BOUXWILLER

* Section 7

* Parcelle N° 97/62

* Superficie totale : 22,26 ares

* Prix de vente : 240 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir le droit de préemption.

Point 4 : Débat d'Orientations Budgétaires

En application de l'article 11 de la loi du 6 février 1992 prévoyant l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget (pour les communes de plus de 3 500 habitants), Daniel Toussaint, Adjoint au Maire chargé des finances, soumet aux conseillers les orientations envisagées par la municipalité du budget primitif de l'exercice 2016.

Il présente notamment les grandes lignes des budgets annexes, de l'eau, de l'assainissement ainsi que la gestion générale, en ce qui concerne les opérations en cours pour lesquelles des engagements ont été pris.

Après avoir débattu des équipements et travaux nouveaux à prévoir, ainsi que des priorités à définir et de leur financement, le Conseil Municipal prend acte de ces orientations budgétaires.

Point 5 : Servitude de passage

Electricité Strasbourg Réseaux a posé un câble enterré sur un terrain communal pour alimenter en électricité la maison de la famille Morgenroth (située en face du foyer Oberholz) et a omis de solliciter la Ville afin d'obtenir à cet effet une servitude de passage.

Afin de régulariser la situation, le Conseil Municipal décide par 26 voix pour et une abstention (Jean-Charles Le Goff), d'autoriser le Maire à signer une convention de servitude de passage d'un câble d'alimentation électrique sur le terrain cadastré section G parcelle n°149 (prévoyant notamment une indemnité forfaitaire symbolique de 1 €).

Point 6 : Convention Ville - ONF - Association Foncière de Bouxwiller pour la location d'une plateforme de concassage

L'entreprise Adam TP SAS était locataire de parcelles communales situées en lisière du Pfaffenberg (le long de la D6 en direction Ingwiller), sur lesquelles elle a aménagé une plateforme de concassage. Ces parcelles sont cadastrées section 16 n°122 et 123 et section 17 n°129. Le bail étant arrivé à échéance, il convient de le renouveler.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Marc Heintz, 1^{er} Adjoint au Maire, à signer une convention tripartite entre la Ville, l'ONF et l'Association Foncière, qui détermine les nouvelles conditions de location de ces parcelles communales.

Point 7 : Indemnités de fonction des élus

La loi NOTRe apporte des précisions sur le montant des indemnités des élus. Dans le cadre de cette évolution réglementaire, il convient de soumettre cette question au Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir le montant des indemnités du Maire, des Adjointes et des Maires Délégués, telles qu'elles ont été définies en séance du 10 avril 2014.

Point 8 : Embauche de deux stagiaires au musée et fixation du montant des indemnités de stages**A) Embauche de deux stagiaires entre les mois d'avril et d'août 2016**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'embaucher deux stagiaires au musée, l'un de mi-mai à fin août pour travailler sur l'amélioration des personnes en situation de handicap et l'autre en avril et mai pour travailler sur une remise à jour du circuit historique.

B) Fixation du montant des indemnités de stages lorsque celles-ci ne sont pas obligatoires

La réglementation impose un tarif d'indemnisation pour les stages dont la durée dépasse deux mois. Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les possibilités d'indemnisation des stagiaires qui effectuent des missions de moins de deux mois.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire, dans le cas de stages courts dont la durée n'impose pas d'indemnisation réglementée, à verser aux stagiaires, au regard de la qualité des travaux rendus, une gratification pouvant aller jusqu'à 50% des tarifs appliqués dans le cadre de stages d'une durée supérieure à deux mois.

Point 9 : Frais de participation au Congrès des Maires de France

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide la prise en charge par la Ville des frais d'inscription d'Alain Janus et de Daniel Toussaint au Congrès des Maires de France, qui s'élèvent à deux fois 90 €.

Point 10 : Acquisition d'une maison Impasse Koch

Les propriétaires d'une maison en très mauvais état située 2 Impasse Koch, proposent de céder leur bien à la commune pour 1 € symbolique. La commune est déjà propriétaire de nombreuses parcelles dans ce secteur qui est très étriqué et qui mériterait d'être réaménagé. L'acquisition de cette nouvelle parcelle permettrait d'augmenter la maîtrise foncière de ce secteur et de gagner en cohérence pour la mise en œuvre d'une opération d'urbanisme qui reste à définir.

A l'unanimité le Conseil Municipal se prononce pour l'acquisition à 1 € de la maison située 2 Impasse Koch, sur le terrain cadastré section 4 parcelle n°57, appartenant aux héritiers des époux Georges et Emilie Mehl (habitant jadis 28 rue du Canal).

Point 11 : Projet d'un pôle bilingue à Bouxwiller

Le rectorat propose de créer un pôle bilingue en allemand à Bouxwiller. Monsieur Jean-Charles Le Goff, Adjoint au Maire chargé des affaires scolaires, présente les atouts de ce projet.

- Vu la demande de nombreux parents qui se sont exprimés favorablement à la réalisation d'un tel projet,
- Vu l'intérêt pédagogique pour les enfants de Bouxwiller et des environs,
- Considérant que les conditions matérielles sont réunies,
- Considérant que la commune de Bouxwiller est jumelée avec la Ville allemande de Babenhausen depuis 1984,

le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 1 abstention (Mehl Elodie), émet un avis favorable pour la création d'un pôle bilingue en allemand à Bouxwiller.

Point 12 : Programme des travaux d'exploitation, des travaux patrimoniaux et d'accueil du public des forêts communales pour l'année 2016

Monsieur Marc Riehl, Président de la Commission Forêt, présente le programme des travaux forestiers pour l'année 2016, tel que défini dans le tableau ci-dessous :

Travaux d'Exploitation

Dépenses

Abattage et façonnage	13 400 €
Débardage	4 960 €
Maîtrise d'œuvre et assistance à la gestion du personnel	2 890 €
Total HT	21 250 €

Recettes et Volumes estimés

Bois d'œuvre (en m ³)	335 m ³
Bois en long (bois de chauffage en m3)	721 m ³
Bois non façonné (en m3)	273 m ³
Total (en m3)	1 329 m³
Recette brut estimée HT	62 100 €
Bénéfice travaux d'exploitation	40 850 €

Travaux Patrimoniaux (maintenance, nettoyage, plantation, protection gibier)

Dépenses

Travaux sylvicoles	14 250
Travaux d'infrastructure	990
Travaux de maintenance	860
Travaux environnementaux	1 700
Total HT	17 800 €

Recette globale

Total dépenses (travaux d'exploitation + patrimoniaux)	39 050 €
Bénéfice d'exploitation	62 100 €
Résultat	23 050 €

A l'unanimité, Le Conseil Municipal :

1. approuve ce programme de travaux de l'année 2016,
2. autorise le Maire (ou Marc Riehl, Maire Délégué de Griesbach-le-Bastberg, ayant délégation sur les questions forestières) à signer les devis correspondants à sa réalisation,
3. décide de prévoir les crédits nécessaires au budget primitif 2016 :
 - 21 250 € H.T. pour les travaux d'exploitation
 - 17 800 € H.T. pour les travaux patrimoniaux

Informations

Le Maire informe le Conseil Municipal des principales décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations qui lui ont été conférées par la délibération du 10 avril 2014.

Date signature	Nature de la délégation	Projet	Montant	Entreprises
14-janv.-16	MAPA	Renouvellement Eclairage Public, rue d'Imbsheim	54 144,48 € TTC	SOBECA
18-janv.-16	MAPA	Marché BC entretien voiries communales	min 2 400 € max 9 000 €	Année supplémentaire 2016 M2I Honoraires
02-févr.-16	MAPA	Travaux Eclairage Public autour du Cosec	21 231,75 € TTC	SOBECA
09-févr.-16	MAPA	Contrat de débardage forêt communale 2016	7 025 € HT	HELBURG Joseph
16-févr.-16	MAPA	Eglise catholique : remplacement gouttières façade Ouest	5 298,68 € TTC	GISSLER COUVERTURE
26-févr.-16	MAPA	Aire de jeux et préau école maternelle DETR	9 197,52 € TTC	ESTEVEES
26-févr.-16	MAPA	Aire de jeux et préau école maternelle DETR	20 500 € TTC	MFC Style
26-févr.-16	MAPA	Aire de jeux et préau école maternelle DETR	14 400 € TTC	PONTIGGIA

Vu,
le Secrétaire (de séance)

